



## Fin CDD prime de précarité et changement d'employeur

-----  
Par Balapple

Bonjour, j'ai signé un CDD dans une entreprise qui a été prolongé 2 fois pour un total de 7 mois et demi. Ne pouvant prolonger une 3<sup>ème</sup> fois et l'entreprise voulant me garder on était tous les 2 d'accord pour une embauche en Cdi. Seulement ils n'ont pas la possibilité de créer des places en Cdi facilement. Ils m'ont donc proposer un Cdi Intérimaire avec une agence d'intérim pour le même poste faisant suite à mon CDD donc sans interruption.

Malgré cela aurai-je le droit de toucher la prime de précarité de mon CDD malgré que j'occuperai le même poste et faisant suite à mon CDD mais mon employeur ne serait plus le même donc techniquement fin de contrat chez le 1<sup>er</sup> employeur et signature d'un Cdi chez un nouvel employeur.

Merci

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Oui, puisque votre employeur ne vous propose pas de CDI. On ne peut pas couper au versement de la prime de précarité en proposant un CDI chez le voisin, même si c'est évidemment aimable de la part de l'employeur que d'aider son salarié à trouver un autre emploi.

Seulement ils n'ont pas la possibilité de créer des places en Cdi facilement.

Ah bon ? Les personnes qui veulent vous recruter n'arrivent pas à convaincre l'employeur de vous garder en CDI ?

-----  
Par Balapple

Eh bien dans l'entreprise où je travaille, qui est une entreprise nationale, en début de chaque année il est attribué un certain nombre de places en Cdi pour chaque bureaux si ils en font la demande.

Les places demandées ne sont pas forcément validées.

On m'a dit que j'avais une place réservée mais pour cette année elles n'ont pas encore été attribuées et ils ne sont pas sur de les avoir. Pour pouvoir me garder c'était apparemment la solution la plus simple pour ne pas arrêter ma mission et on m'a dit que si la place arrivait dans les semaines à venir à ce moment là le Cdi Intérimaire prendrais fin pour signer un Cdi dans la boîte en question.

Ça a l'air d'être compliquer.

Mais au final je suis gagnant dans l'histoire en obtenant un Cdi à la fin de mon CDD et en gagnant les primes de fin de contrat quand même.

Merci de votre reponse

-----  
Par janus2

et on m'a dit que si la place arrivait dans les semaines à venir à ce moment là le Cdi Intérimaire prendrais fin pour signer un Cdi dans la boîte en question.

Bonjour,

Le CDII est un CDI comme un autre, donc il ne peut pas "prendre fin" comme ça. Le CDII ne peut être rompu que par une démission du salarié, un licenciement de l'employeur ou une rupture conventionnelle.

Il est donc probable qu'on vous demandera de démissionner...

-----  
Par Balapple

D'accord merci oui ça sera probablement une démission du CDII